

Madame, Monsieur,

Veillez prendre connaissance de la newsletter de la FVBD du 30 octobre 2020.

Retrouvez-vous sur <https://www.fv-bergerac.fr/>

Infos Confinement

Activités de la FVBD

La situation sanitaire et les décisions gouvernementales liées au confinement (version 2), nous impose une nouvelle organisation. A partir de lundi 2 novembre, nous maintenons une permanence au pôle viticole et à la maison des vins de Duras aux horaires et jours habituels MAIS nous renforçons le protocole sanitaire : **masque obligatoire pour tous et en toutes circonstances.**

Seuls vos déplacements absolument essentiels : achat de capsules et revendications, seront acceptés.

Autant que possible, merci d'appeler l'accueil de la FVBD (05 53 24 71 77) avant votre déplacement afin de prendre rendez-vous (sauf pour les capsules).

Vous pouvez nous joindre par mail : Sylvie sylvie.bourrat@fvbd.fr (revendications et secrétariat) Cathy cathy.lourtet@fvbd.fr (technicienne et contrôle interne), Sabine sabine.perie@fvbd.fr (revendications et comptabilité), Josiane josiane.bappel@fvbd.fr (CRD et accueil), Marie-Agnès marie-agnes.phelix@fvbd.fr (restructuration et Viti plantation), Pascal pascal.dl@fvbd.fr (accueil et logistique).

Retrouvez toutes les infos sur fvbd.fr :

Pour y accéder à partir du navigateur de votre choix : google, edge, firefox... vous taper FVBD dans la barre de recherche, notre site arrive en tête des recherches.

Tous les opérateurs identifiés avant 2018 étaient sur la liste des utilisateurs de l'ancienne version du site. Vous pouvez donc vous connecter avec votre ancien login et votre mot de passe. Si vous avez oublié votre mot de passe, vous allez sur le site, vous vous connectez et vous faite « mot de passe oublié » ; ainsi vous allez recevoir un mail sur l'adresse que vous aviez donnée lors de votre identification avec un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.

Si vous avez un doute sur votre login et/ou sur le mail rattaché, ou si vous êtes viticulteur récemment installé à Bergerac-Duras, veuillez-vous adresser un mail à ph.cougnaud@fvbd.fr , nous pourrons vérifier vos informations et le cas échéant prévoir la création d'un nouvel identifiant.

Activités professionnelles

Le Gouvernement a décidé de mesures de confinement sur l'ensemble du territoire de ce vendredi 30 octobre au mardi 1^{er} décembre 2020 minimum.

Ce que nous pensons pouvoir dire à l'heure actuelle :

➤ Commerces et établissements recevant du public :

Les commerces alimentaires et de boissons devraient pouvoir rester ouverts, l'ensemble des autres établissements recevant du public seront fermés à l'exception des services publics.

Les bars et restaurants seront donc fermés. Les caveaux comme les cavistes devraient donc pouvoir rester ouverts comme pendant le premier confinement.

Pour les viticulteurs qui ont des activités de restauration ou de débits de boisson, si les mêmes dispositions étaient reprises, ils ne pourraient plus continuer de servir sur place mais leur activité de vente à emporter ou de livraison pourrait continuer. Pour ceux qui ont des boutiques, caveaux, qui font

de la vente en directe ou de la livraison leurs activités pourraient se poursuivre. Les mesures « barrière » devraient bien sûr être appliquées.

Cela reste à confirmer une fois que les textes seront parus.

➤ **Travail :**

Le travail peut continuer dans le respect des gestes barrières. Le télétravail devrait être la règle dès qu'il est possible. Les modalités ne sont pas connues.

Des règles de restrictions des déplacements devraient également être fixées.

Récolte 2020

Mise en marché du millésime 2020

Conformément à nos propositions auprès de l'INAO, nous avons pu aménager le **calendrier de la commercialisation des vins à AOC du bergeracois et des Côtes de Duras**. Le Comité Régional de l'INAO a validé les éléments suivants :

➔ **1^{er} décembre 2020** pour les Bergerac (blanc sec et Rosé), Côtes de Bergerac (Blanc), Côtes de Duras (blanc sec et rosé), Montravel (blanc sec) avec la possibilité de faire circuler les vins entre opérateurs agréés avant cette date (cf. la fiche info sur le site de la FVBD).

➔ **15 décembre 2020** pour les Bergerac rouges (conforme au code rural).

Pour les autres appellations se conformer au tableau en suivant ce lien <https://www.fv-bergerac.fr/elevage-et-mise-en-marche/>

Revendication récolte 2020

Le site de la Douane est ouvert pour votre **déclaration de récolte**, préalable indispensable pour pouvoir réaliser votre déclaration de revendication auprès de la FVBD. Toutes les infos sur le site FVBD.fr ou auprès de Sylvie BOURRAT et Marie-Agnès PHELIX au pôle viticole ou à la Maison des Vins de Duras.

La version papier de la **déclaration de revendication 2020** vous sera adresser la semaine prochaine. Contrairement à ce que nous avons évoqué, il n'y aura pas de possibilité de télédéclaration cette année, le développement de cet outil a été reporté à 2021.

Compte-tenu du contexte sanitaire, nous vous demandons de **privilégier le retour de votre dossier par la poste au plus tard le 15 décembre 2020**. Attention, nous ne prendrons en compte que les dossiers complets (DR, CVI pour les IGP, tableau des VCI pour les producteurs concernés, cotisations).

Toute l'équipe de la FVBD est à votre disposition par téléphone ou par mail pour répondre à vos questions. Pour ceux qui souhaite se déplacer, **merci de nous appeler avant afin de gérer au mieux les rendez-vous**.

Pour mémoire, les conditions de production 2020 sont sur le site de la FVBD en suivant les liens suivants :

Les rendements :

<https://www.fv-bergerac.fr/wp-content/uploads/2020/09/CP-2020-FVBD-sous-r%C3%A9serve-CNINAO-version-2.09.2020.pdf>

Les valeurs analytiques sur vins finis :

<https://www.fv-bergerac.fr/wp-content/uploads/2020/08/CP-2020-valeurs-analytiques-FVBD-sous-r%C3%A9serve-CNINAO.pdf>

Soutien de l'économie viticole

Plan de relance Nouvelle-Aquitaine et IVBD

L'IVBD travaille depuis plusieurs semaines avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les représentants de notre vignoble pour proposer **un plan de relance 2021-2023**. Les entreprises souhaitant participer ont **jusqu'au 13 novembre** pour renvoyer leur dossier. Tous les détails et toutes les infos en suivant ce lien : <https://actus.ivbdpro.fr/developpement-durable/appel-a-projets-produits-sous-label-environnemental-plan-de-relance-2020-2023/>

Pour plus d'information ou pour construire votre projet, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'équipe communication de l'IVBD en appelant au 05 53 63 57 57.

Exonération de charges

Les députés votent une exonération de charges pour les exploitations viticoles pour 2021 ; Succès pour la CNAOC

Le 21 octobre, lors de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 en 1^{ère} lecture en séance plénière, les députés ont adopté malgré l'opposition du gouvernement **l'exonération de cotisations sociales patronales pour les salariés des exploitation viticoles en 2021**. Cette exonération est assise au titre de l'année 2021 sur les revenus d'activités versés aux salariés exerçant leur activité principale dans le secteur de la culture de la vigne. Une exonération de 100%, 50% et 25% est prévue pour les entreprises ayant perdu respectivement au moins 60%, 40% et 20% de leur chiffre d'affaires en 2020 par rapport à l'année précédente. Pour les entreprises ne pouvant prétendre à ce dispositif, une « remise » est possible sur présentation de dossier.

Nous ne manquerons pas de vous en faire connaître les modalités pratiques quand nous les aurons.

MSA, prises en charge de cotisations sociales

Des enveloppes ont été mises à disposition de la **MSA Dordogne, Lot et Garonne** pour financer des **prises en charge de cotisations sociales** en faveur des exploitants **relevant des filières les plus touchées par la crise sanitaire COVID-19** et de ceux qui ont été confrontés **aux inondations survenues du 14 au 17 décembre 2019 sur 25 communes du Lot-et-Garonne**.

Vous trouverez en pièces jointes le formulaire de demande de prise en charge de cotisations, mis en ligne sur le site Internet **dlg.msa.fr** (rubrique au bas de la page d'accueil : « Accès direct / Demande de prise en charge des cotisations ») [Maquette Dépôt de dossier enveloppes 2020](#) ainsi que le communiqué envoyé à la presse agricole des deux départements.

[Communiqué de presse MSA DLG](#)

Mesure d'aide relative au stockage privé

Lors de la séance du 21 octobre dernier du Conseil Vin de FranceAgrimer, il a été validé un dispositif du stockage privé. Il devrait être mis en place dans les jours ou semaines à venir, sous réserve de la prolongation du Règlement délégué (UE) 2020/592 et de l'approbation par la Commission européenne du PNA modifié.

Après les mesures de distillation de crise, c'était un dispositif très attendu par une partie de la production et du négoce...nous reviendrons vers vous très vite dès que nous avons les éléments précis et validés.

Infos diverses

Restructuration, rappel important

La 2ème session de demande de contrôle préalable à l'arrachage est ouverte du 1er octobre au 17 décembre à midi.

Si vous envisagez des arrachages d'ici le 31 juillet prochain, et si vous souhaitez pouvoir bénéficier des aides à taux plein lors de votre demande d'aide à la restructuration (collective ou individuelle), n'oubliez pas de faire votre demande de contrôle rapidement dans **VITIRESTRUCTURATION**.

Vous pouvez joindre l'équipe de BA-r aux numéros suivants : 05.56.00.22.96 - 05.35.00.20.39 ou par mail à bar@fgvb.fr ou sur le site internet www.ba-r.fr. Par ailleurs, vous pouvez prendre rendez-vous avec Marie-Agnès PHELIX à la FVBD, appelez le 06 83 03 78 20.

Concours Général Agricole 2021

Comme vous le savez, la presse en ayant fait un large écho, le Salon International de l'Agriculture 2021 est annulé. Nous étions très inquiets pour le Concours Général Agricole 2021 mais le commissaire du concours nous a fait savoir qu'il devrait se tenir. L'étude actuelle propose d'organiser les finales dans les régions. A suivre...

Pour le moment nous sommes en attente de la tenue des commissions départementales afin de connaître le règlement et l'organisation des présélections.

Permanences de la Commission ACTIV

La Commission ACTIV (Transmission - Installation - Projet - Difficulté) met en place des **permanences au pôle viticole tous les jeudi matin**.

Si vous avez des questions et des projets n'hésitez pas à venir, Mathilde peut aussi se déplacer chez vous y compris pendant le confinement.

Vous pouvez également prendre rendez-vous via la FVBD ou directement en contactant Mathilde Vanquaethem : 06 85 15 83 59 ou mathilde.v@vins-bergeracduras.fr

Bon courage à toutes et à tous pendant cette période difficile.

Toute l'équipe de la FVBD.